



ANTISÉMITISME EN SUISSE ROMANDE RAPPORT 2016



ENHORS, SALE
FRANÇAIS RACIS
ET ENJUVÉ

SATANE JUPIN
Achat d'or, d'argent et de montres
À DOMICILE
N'hésitez plus à faire vos fonds de tiroirs!
Ne vous déplacez plus avec vos bijoux,
car je suis de passage en ce moment dans votre région.
BIJOUTERIE
(or, diamants, or, s'achatage,
or que vous ne portez plus...)
HORLOGERIE
sous toutes ses formes
(montres d'lecteur ou cassées, montres de marque ou sans,
accusaires d'horloger...)
N'hésitez pas à me contacter!
PAIEMENT COMPTANT
Au tarif le plus compétitif





LA CICAD INTERVIENT AUPRÈS DES VICTIMES D'ANTISÉMITISME, LES CONSEILLE ET LES SOUTIENS DANS LEUR DÉMARCHES.

Vous êtes victime ou témoin d'un acte antisémite? Vous avez constaté un contenu antisémite sur un média ou sur internet?

Contactez-nous à l'adresse suivante: cicad@cicad.ch.
Ou remplissez le formulaire sur notre site internet: www.cicad.ch

Couverture, de haut en bas:

1. Post publié par le groupe PNS sur Facebook, 27 août 2016.
2. Étiquette trouvée sur une voiture hors d'une synagogue à Genève, le 20 mai 2016.
3. Affiche trouvée à Neuchâtel, le 31 mai 2016.
4. Post publié par le groupe « Les Dieudonnistes de Suisse », le 15 mars 2016.
5. Tag trouvé à Fribourg, le 31 mars 2016.
6. Une vidéo diffusée par le groupe « L'éveil Helvétique » sur Facebook, le 29 novembre 2016.

Sommaire

- 04** L'essentiel en bref
- 07** Analyse générale de l'antisémitisme
- 12** Analyse des statistiques
 - 12 Evolution des actes antisémites 2004 - 2016
 - 12 Actes antisémites répartis par mois
 - 13 Actes antisémites répartis par catégories
 - 14 Actes antisémites répartis par source
- 16** Recommandations pour la lutte contre l'antisémitisme
 - 16 Prévention et éducation
 - 16 Sensibilisation et vigilance
 - 17 Réseaux sociaux et médias
 - 17 Sécurité
 - 17 Protection juridique

Annexes

- 19** Méthodologie
- 20** Définition de l'antisémitisme
- 22** Antisionisme et critique d'Israël
- 23** Législation en suisse

Impressum

Rédaction

Oscar Ferreira
Avigail Bühler
Johanne Gurfinkiel

Iconographie

CICAD

**Graphisme
et impression**

Brandlift

Supervision

Alain Bruno Lévy,
Président

Laurent Selvi,
Vice-président

Emile Spierer,
Membre du Comité

Johanne Gurfinkiel,
Secrétaire général

L'essentiel en bref

153

Actes antisémites recensés en Suisse romande en 2016.

68%

des actes antisémites recensés sur les réseaux sociaux émanent de l'extrême droite.

42%

des actes recensés ont trait à un « complot juif mondial » (une hausse de 13% par rapport à 2015) et 22% des cas recensés sont des propos qui utilisent des préjugés antisémites « traditionnels » (économiques, religieux).

2016

L'année 2016 est marquée par un antisémitisme qui prend racine dans des idéologies antisémites profondes, utilisant n'importe quel contexte pour accuser les juifs de tous les maux.



Tout en constatant une persistance de la menace djihadiste mondiale ainsi que l'activisme des milieux conspirationnistes, 2016 connaît une résurgence importante

des groupes d'extrême droite en Suisse. Ces derniers continuent de surfer sur les préjugés antisémites « traditionnels » pour accuser les juifs de tous les maux.

RECOMMANDATIONS

Vigilance

des rédactions et des responsables de réseaux sociaux quant à la diffusion de propos antisémites.

Prévention et éducation

Mise en place d'une étude dans les établissements scolaires afin de mettre en évidence la présence des préjugés à caractère racistes et antisémites.

Sécurité

Création d'un groupe de travail avec les représentants des cantons, des villes et des fédérations et communautés juives de même que de la Confédération afin d'examiner la mise sur pied d'un projet de financement des mesures indispensables à la sécurité des communautés et organisations juives.

« mettre en évidence la présence des préjugés à caractère racistes et antisémites »

Analyse

The background of the slide features a minimalist design with several overlapping triangles in various shades of light blue. The triangles are positioned in the lower half of the frame, creating a sense of depth and movement. The top half of the slide is a solid, very light blue color, providing a clean backdrop for the title text.

Analyse générale

rapport 2016

La situation de l'antisémitisme en 2016 en Suisse romande reste préoccupante pour la CICAD. Même si la Suisse reste plutôt épargnée face aux actes violents à l'encontre des juifs qu'ont connus d'autres pays européens, le territoire helvétique n'en reste pas moins touché par un antisémitisme se manifestant dans la plupart des cas par des commentaires d'articles, des publications diffamatoires ou des injures sur internet notamment. Si fort heureusement la plupart des faits antisémites ne vont pas jusqu'à l'agression physique, la CICAD a dû prendre acte cette année d'une agression à Genève où un juif a été giflé et insulté du seul fait de son appartenance religieuse.

La violence du **djihad** mondialisé, qui a durement touché l'Europe ces dernières années, a aussi pour cible particulière les juifs. Les menaces internationales et le contexte sécuritaire particulièrement sensible en Europe ont un impact concret et direct sur les préoccupations sécuritaires en Suisse, comme le souligne le dernier rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité.¹ Ce rapport, ainsi que celui du Service de Renseignement de la Confédération, précisent que la communauté juive en Suisse est une cible particulière de cette menace terroriste : « *Les ambassades en Suisse des Etats engagés militairement dans la coalition contre l'«Etat islamique» peuvent en partie être plus fortement menacés, de même que les citoyens suisses de confession juive et les intérêts juifs et israéliens en Suisse.* »²

1. Rapport du Conseil fédéral « La politique de sécurité de la Suisse 2016 », publié le 24 août 2016, p. 30.

2. Rapport du Service de Renseignement de la Confédération SRC « La sécurité de la Suisse, rapport de situation 2016 », publié le 13 mai 2016, p. 21.

« le djihad mondial, qui place les juifs au premier rang de ses cibles, est l'un des acteurs de l'antisémitisme violent qui se manifeste dans le monde et en Europe et pouvant potentiellement frapper notre pays »

Ainsi, le djihad mondial, qui place les juifs au premier rang de ses cibles, est l'un des acteurs de l'antisémitisme violent qui se manifeste dans le monde et en Europe et pouvant potentiellement frapper notre pays.

Selon les derniers chiffres publiés par le Service de Renseignement de la Confédération, depuis 2001 et jusqu'à aujourd'hui, 78 départs de la Suisse motivés par le djihad ont été recensés au total, dont 64 vers la Syrie et l'Irak.³ Le nombre des retours s'élève quant à lui à 14 (11 cas confirmés).

En juin et août 2016, deux genevois ont été arrêtés à leur retour de Turquie pour leurs liens avec une organisation terroriste. Les deux individus adhéraient à des théories antisémites. L'un fut le chef de file du groupe

3. « Chiffres des voyageurs du djihad – Décembre 2016 », <http://www.vbs.admin.ch/fr/themes/recherche-reseignements/voyageurs-djihad.html>

« L'antisémitisme non djihadiste reste une source de préoccupation majeure notamment en ce qui concerne ces groupuscules complotistes, conspirationnistes ou d'extrême droite

romand «*Les Dieudonnistes de Suisse*» puis le fondateur du groupe «*Au Grand Jour*». Le second a rejoint les milieux islamistes à Genève après avoir été proche de groupes catholiques intégristes, au sein desquels il exprima déjà des idées extrémistes et antisémites.

Alors que la plus grande menace pour les communautés juives en Europe est pour l'heure la violence antisémite du terrorisme djihadiste, l'antisémitisme non djihadiste reste une source de préoccupation majeure notamment en ce qui concerne ces groupuscules complotistes, conspirationnistes ou d'extrême droite.

De nombreux groupes d'extrême droite en Suisse ainsi que des groupes d'adeptes de théories du complot juif et théories conspirationnistes, visent explicitement les communautés juives dans leurs propos et menaces. Même si ils restent, pour l'heure, non violents, ce **potentiel de violence** est confirmé par le Service de Renseignement de la Confédération: «*Le potentiel de violence persiste aussi bien dans les milieux de l'extrême droite que dans ceux de l'extrême gauche. Cependant, la situation actuelle dans ces milieux est relativement calme. Les développements dans le domaine de l'asile, qui génèrent de fortes tensions, ainsi que des attentats supplémentaires pour motifs djihadistes en Europe pourraient toutefois entraîner une aggravation de la situation*

dans les domaines de l'extrémisme de droite et de gauche. A ce jour, des signes concrets d'une telle évolution n'ont pas été relevés en Suisse, ils l'ont par contre été dans d'autres pays européens.»⁴

La CICAD s'est ainsi mobilisée afin de répondre à ces différentes menaces et venir en aide aux communautés juives de Suisse romande s'agissant de leur **sécurité**. La CICAD est intervenue auprès des autorités cantonales et de la Confédération pour obtenir un soutien financier en faveur de la sécurité que les communautés juives ont seules prises en charge jusqu'à ce jour.

Ces demandes légitimes pour la protection des Suisses de confession juive ne manquent pas d'être utilisées comme arguments par l'**extrême droite** antisémite et raciste afin de nourrir ses fantasmes habituels qui font des juifs des êtres à part, qui ne font pas partie de la communauté nationale, qui ne sont pas chez eux en Suisse. La preuve par l'exemple avec ce commentaire du Parti Nationaliste Suisse :



«Protection spéciale pour les juifs en Suisse! S'ils estiment que chez nous ils se trouvent en danger qu'ils s'en aillent, nous Nationalistes on ne retient personne et surtout pas une minorité étrangère et religieuse qui ne respecte pas les lois de l'intégration en s'opposant et en détournant la volonté du peuple Suisse par votations démocratiques successives du peuple Suisse contre l'abattage rituel! Ça suffit!» (PNS, Facebook, le 23 novembre 2016)

4. Rapport du Service de Renseignement de la Confédération SRC «La sécurité de la Suisse, rapport de situation 2016», publié le 13 mai 2016, p. 21.

Ce commentaire est un reflet manifeste de cet antisémitisme structurel qui est l'essence-même de l'extrême droite. Dans un contexte inquiétant de montée des populismes et de banalisation de l'extrémisme en Europe, la Suisse n'est pas épargnée par le phénomène. Parallèlement à cette hausse de la xénophobie et du sentiment anti-étrangers nourrie par l'extrême droite, cette dernière ne perd jamais de vue son obsession envers les juifs. Par ailleurs, il convient ici de rappeler que l'extrême droite suisse bénéficie très directement des lacunes du droit pénal.

Pour ce qui est de la mouvance dite de la «**dissidence**» en Suisse romande, celle-ci se nourrit d'influences venant principalement des pays voisins comme la France et des groupes très actifs sur le web comme l'association politique «*Egalité et Réconciliation*» d'Alain Soral ou les sites proches de Dieudonné.

Alain Soral, condamné plusieurs fois par la justice française pour des propos antisémites et homophobes, a récemment déclaré :



Ainsi, la loi suisse permet en toute impunité :

- L'existence de partis ouvertement racistes.
- La diffusion et la vente d'objets nazis.
- L'organisation de rassemblements comme des concerts néo-nazis «privés», clairement antisémites et racistes.

« parallèlement à cette hausse de la xénophobie et du sentiment anti-étrangers nourrie par l'extrême droite, cette dernière ne perd jamais de vue son obsession envers les juifs

«...Quand je vois certains signes comme la puissance incroyable de la CICAD en Suisse, je me dis que la Suisse est en train de passer sous contrôle mondialiste. Les signaux d'alerte sont toujours les mêmes, c'est, en général : religion de la Shoah, culpabilisation sur tout ce qui est fierté nationale et identité nationale, l'imposition de force de l'idéologie antiraciste, qui est en général à deux vitesses. ... Cela a à voir avec une domination de plus en plus violente d'une communauté qui, en fait, s'appuie essentiellement sur son pouvoir financier international pour imposer sa vision dominatrice, qui correspond tout à fait à la vision de l'Ancien Testament (...) La Terre promise, on commence à le comprendre de plus en plus, ne se limitant pas à la Palestine biblique, mais à la Terre entière.» (Interview par Pravda.ch, le 27 mai 2016⁵)

Antisémitisme obsessionnel, négationnisme et théories du complot, le triptyque habituel qui forme le socle de ces mouvances et qui est source de préoccupations pour la CICAD. Cette nébuleuse se réclamant de la «dissidence» est constamment animée par une vision conspirationniste et paranoïaque du monde. Ainsi, cette démarche

5. <https://www.youtube.com/watch?v=rjiGACwATMI>

qui selon eux est « factuelle » ne correspond aucunement aux réalités scientifiques. Le complotisme ou le conspirationnisme, selon la chercheuse en sociologie Irène Pereira, « s'appuient sur une prétention à la critique. Ceux qui adhèrent à ces thèses sont persuadés de faire preuve d'esprit critique. Mais ce que l'on peut remarquer, c'est que l'esprit critique qu'ils prétendent exercer à l'égard des « versions officielles » ne s'applique pas aux versions alternatives auxquelles ils adhèrent. Celles-ci se révèlent en réalité plus incohérentes que les thèses qu'elles prétendent critiquer »⁶.

C'est ce même « esprit critique » qui doit également être appliqué, selon les **néga-tionnistes**, à l'égard des « versions officielles de la Deuxième Guerre mondiale ». Un nombre inquiétant d'articles et propos en Suisse romande diffusés en 2016 nient les faits, la portée, les mécanismes ou l'intentionnalité du génocide du peuple juif par l'Allemagne nazie. Ceux-ci, régulièrement publiés sur internet, notamment sur des blogs et des sites, se trouvent également dans des « périodiques indépendants » et des livres de maisons d'éditions privées. Une diffusion « underground » qui échappe, selon les auteurs, à la censure des médias et de l'opinion officielle, dirigée selon eux par une « dictature juive » de la pensée.

La galaxie négationniste en Suisse romande en 2016 compte toujours plusieurs acteurs connus et actifs depuis des dizaines d'années, condamnés auparavant pour leurs propos antisémites et négationnistes. Ceci est le cas, par exemple de Claude et Mariette Paschoud et leur journal vaudois « *Le Pamphlet* » qui défendent les « révisionnistes persécutés » et leur « vérité » ; de René-Louis Berclaz et son périodique valaisan « *Le Courrier du Continent* », ou, à Genève, de Frank Brunner et son site internet « *Intérêt Général* ». Les propos négationnistes dans ces plateformes d'expressions varient :



« *L'histoire des 6 millions de juifs est un bobard datant du tout début du 20ème siècle. Ce bobard a été inventé par des escrocs juifs désireux d'extorquer de l'argent à leurs coreligionnaires. [...] Les allégations de génocide des juifs et de chambres à gaz reposent sur des documents falsifiés, des citations tronquées auxquelles on fait dire ce qu'elles ne disent pas, des faux témoignages avérés ou des « aveux » extorqués à des prisonniers torturés pendant des mois* » (*Intérêt Général*, le 8 novembre 2016)

« [...] Nous savons maintenant que le nombre six millions est d'origine et d'essence religieuse et mythique, (donc) nous pouvons être pratiquement certains que le bilan de la Seconde Guerre mondiale sur ce point n'a rien à voir avec six millions. [...] s'il est choqué par le mot mythe associé au mot holocauste, c'est qu'il est probablement déjà en train de changer de religion de devenir un adepte du « dieu six ». » (*La Sentinelle du Continent*, le 31 août 2016).

A côté de son travail de mémoire, et afin de lutter contre la montée du négationnisme, la CICAD a dénoncé pénalement Claude et Mariette Paschoud ainsi que Frank Brunner. Ce dernier a été condamné à plusieurs reprises à de la prison ferme pour ses propos antisémites, liant le négationnisme et les théories d'une prétendue dictature juive avec un **complot sioniste mondial**. Ainsi, dans l'arrêt du Tribunal fédéral du 14 octobre 2015, qui rejette un de ses recours, il est déclaré que :

6. Pereira, Irène, « Développer l'esprit critique: un enjeu à l'ère du numérique », dans : *Le Courrier*, 10 juin 2016.



«Le ressentiment d'une personne par rapport à la politique d'un Etat - en l'espèce l'Etat d'Israël - ne saurait en aucun cas justifier des déclarations discriminantes contre des personnes en raison de leur appartenance religieuse - en l'espèce la confession juive. Un tel amalgame est inacceptable».



«Quand se sont des porcs sionistes qui tuent lâchement des enfants palestiniens personne en parle, on sais très bien que les medias sont controlés par les juifs partout...sa fait 2500 ans que les sionistes font la guerre partout ou ils vont, ya bien une raison non???» (Sic)

« la critique totale, sans nuances et indiscriminée de l'Etat d'Israël sert d'alibi pour étayer toutes sortes de propos et délires conspirationnistes sur les soi-disant intérêts des « sionistes »

L'actualité au **Proche-Orient** est depuis longtemps source de prétextes pour laisser libre cours à des pulsions antisémites. En parfaite adéquation avec un schéma désormais classique de l'antisémitisme contemporain, d'aucuns pensent qu'établir un distinguo entre juifs et « sionistes » les place automatiquement à l'abri de toute critique. La critique totale, sans nuances et indiscriminée de l'Etat d'Israël ou du sionisme sert dans bien des cas d'alibi pour étayer toutes sortes de propos et délires conspirationnistes sur les soi-disant intérêts des « sionistes » (et non des Israéliens) avec en toile de fond les juifs qui ne sont ainsi jamais explicitement nommés. Un commentaire publié sur le site *Le Matin* le 20 mars 2016 illustre ce point :

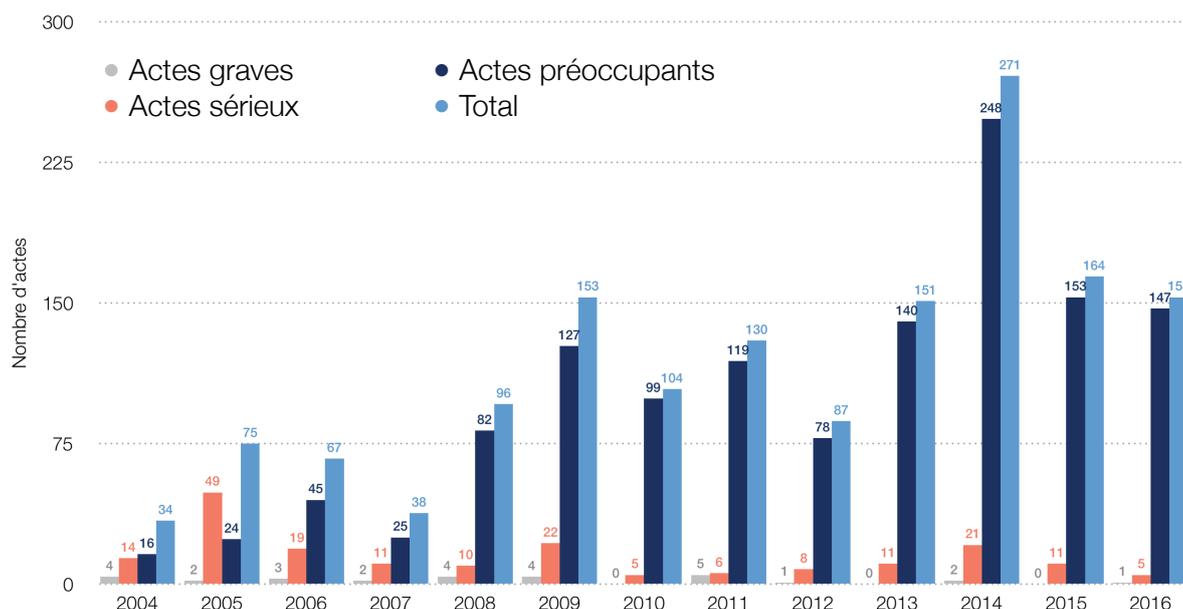
Au-delà des actes antisémites recensés, l'année 2016 est marquée par une tendance certaine à la banalisation des propos antisémites, que ce soit par le biais de dérapages ponctuels dans les milieux politiques, journalistiques ou scolaires. Ainsi, des propos minimisant ou décontextualisant ouvertement la barbarie nazie et des propos ouvertement hostiles envers les juifs sont parfois tenus en toute quiétude par des individus qui ne semblent pas mesurer leur portée. Cette banalisation participe de la persistance d'un antisémitisme basé sur l'ignorance et l'incompréhension de ce qu'est la discrimination ainsi que ses conséquences.



En résumé et comme évoquée en introduction de ce rapport annuel, la situation de l'antisémitisme en Suisse romande continue de préoccuper. Tout en constatant une persistance de la menace djihadiste mondiale ainsi que l'activisme des milieux conspirationnistes, 2016 connaît une résurgence importante des groupes d'extrême droite en Suisse. Ces derniers continuent de surfer sur des préjugés antisémites « traditionnels » pour accuser les juifs de tous les maux. Une situation qui invite à une grande vigilance.

Analyse des statistiques

EVOLUTION DES ACTES ANTISÉMITES 2004 - 2016



Le nombre total d'actes antisémites enregistrés en 2016 en Suisse romande est de 153, dont 1 grave et 5 sérieux.⁷

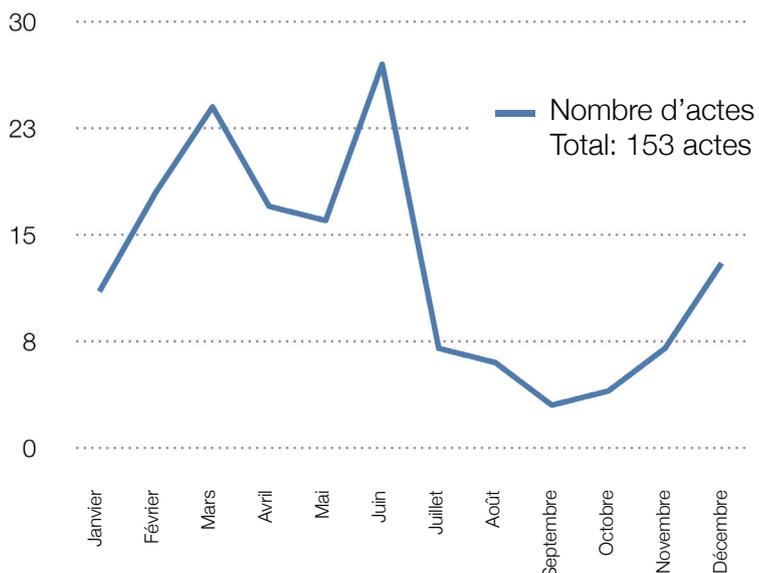
Au cours de l'année 2016, les nombres d'actes antisémites les plus élevés ont été enregistrés au cours des mois de février (18 actes), mars (24 actes) et juin (27 actes). Certaines actualités durant cette période ont suscité des commentaires antisémites dans les médias ou sur les réseaux sociaux romands.

7. Les actes graves : Il s'agit d'atteinte à l'intégrité des gens et des biens (agression, harcèlement, bousculade, menace ciblée, désacralisation ou profanation, incendie ou destruction de bâtiments, intrusion, ...).

Les actes sérieux : Il s'agit d'atteinte à la sensibilité des personnes et aux biens (courriers, insultes et injures, graffitis ciblés, ...).

Les actes préoccupants et indicateurs : Sont considérés comme actes préoccupants : les graffitis non ciblés, les propos antisémites divers, y compris ceux disséminés sur internet.

NOMBRE D'ACTES ANTISÉMITES RÉPARTIS PAR MOIS



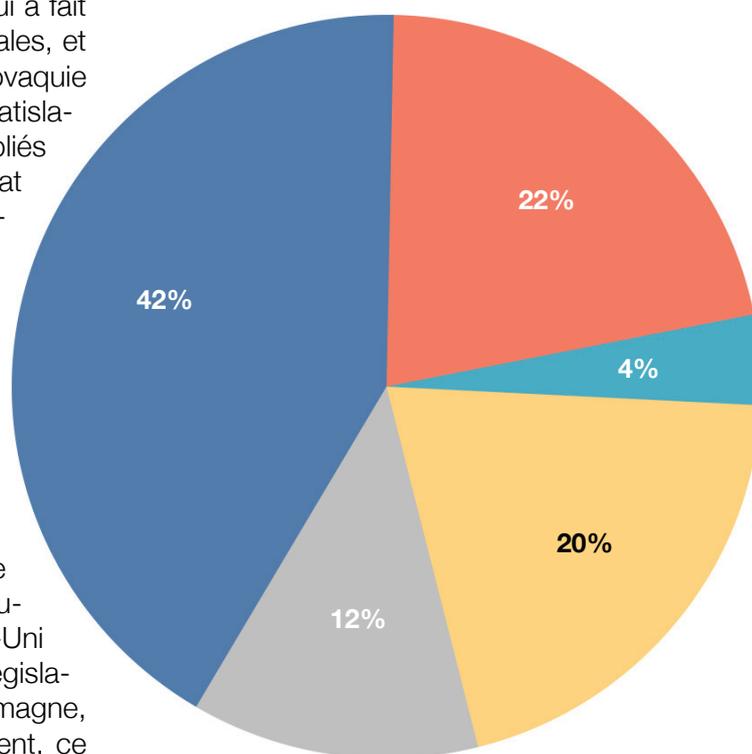
Les mois de **janvier et février** correspondent ainsi à la condamnation d'Alain Soral et à l'interdiction faite à Dieudonné de donner ses spectacles à Hong-Kong. Ces deux événements ont été utilisés comme prétexte afin de mettre en avant des théories de «*domination et dictature juives mondiales*». De plus, les rebondissements autour d'une affaire suisse concernant un tableau spolié ont suscité en février des commentaires antisémites sur la soi-disant «*victimisation*» des juifs par rapport à la Shoah.

Le mois de **mars** correspond quant à lui à un *momentum* de montée de l'extrême droite en Europe, notamment en Allemagne avec l'Alternative für Deutschland (AfD), qui a fait une percée lors des élections régionales, et en Slovaquie avec le parti Notre Slovaquie qui est entré au Parlement de Bratislava. En réponse à des articles publiés dans les médias suisses faisant état de cette montée inquiétante de l'extrême-droite en Europe, des propos antisémites ont été constatés suggérant un «*complot juif*» qui vise à «*menacer la paix sur le continent*» et à «*nuire à l'Europe*».

Enfin, le mois de **juin** comptabilise le nombre le plus élevé d'actes antisémites en 2016 (27 actes). L'actualité de ce mois correspond à une période de fortes turbulences en Europe avec le «*Brexit*» au Royaume-Uni ainsi qu'à un renforcement de la législation contre le négationnisme en Allemagne, en Italie et en France. Paradoxalement, ce renforcement législatif a suscité des commentaires négationnistes sur les réseaux sociaux romands. De nombreux commentaires antisémites ont été également recensés en lien avec une affaire qui a défrayé la chronique, ladite affaire Udressy, mieux connu sous son pseudonyme «*Artiste mal pensant*». Le renvoi du dessinateur de son école professionnelle en Valais pour ses caricatures antisémites a suscité des réactions haineuses, visant également la CICAD.

Ainsi, l'année 2016 est marquée par un antisémitisme qui prend racine dans des idéologies et conceptions antisémites profondes, utilisant n'importe quel contexte pour accuser les juifs de tous les maux. En témoigne aussi le nombre élevé d'actes qui ont trait à un «*complot juif mondial*» (42% d'actes recensés en 2016, par rapport à 29% en 2015) et des propos qui utilisent des préjugés antisémites «*traditionnels*», économiques ou religieux (22% des cas recensés en 2016, par rapport à 15% en 2015).

ACTES ANTISÉMITES RÉPARTIS PAR CATÉGORIES



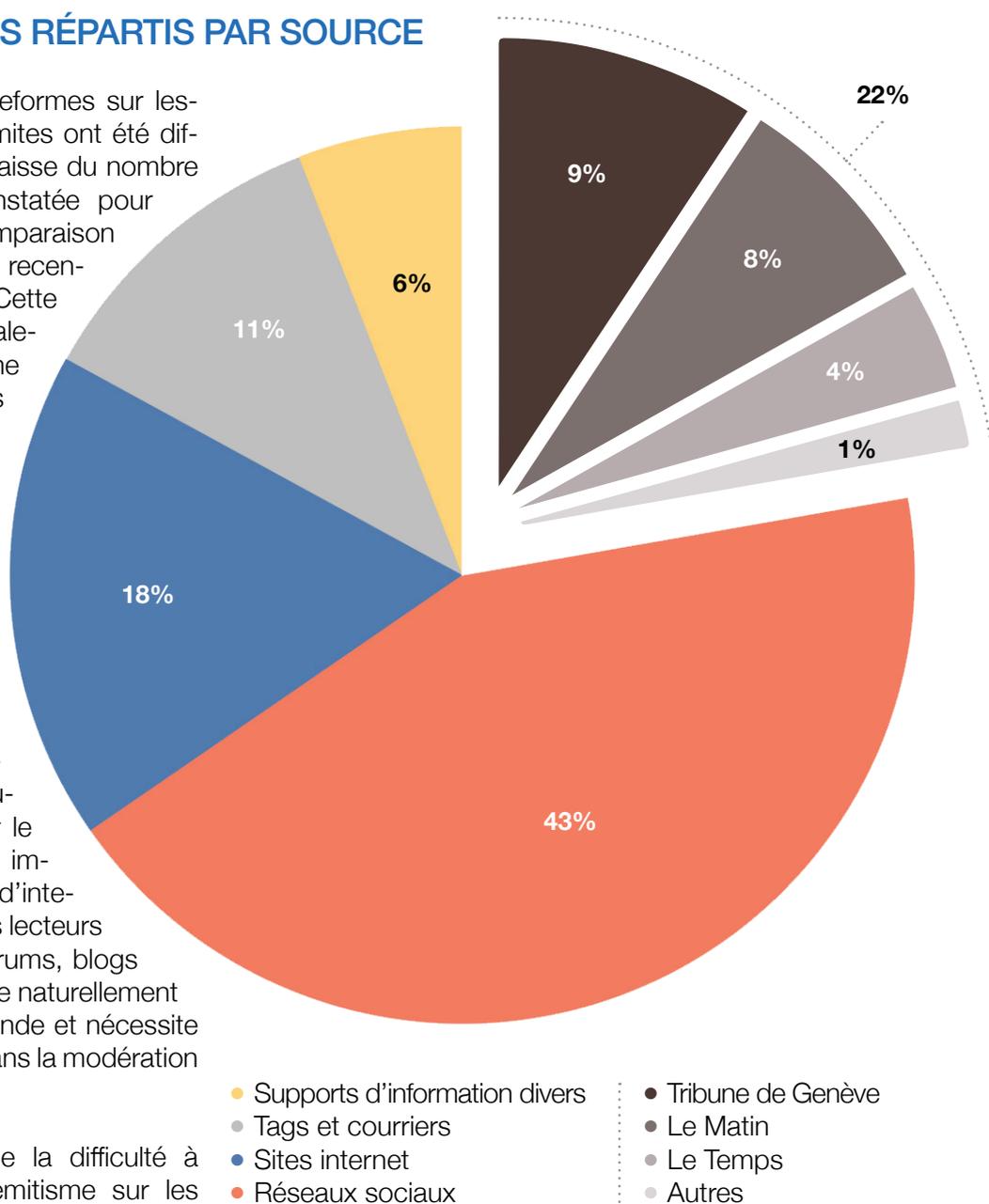
- Shoah et négationnisme
- Théorie du complot juif
- Actes antisémites ciblés
- Nazification d'Israël et antisionisme
- Antisémitisme «traditionnel»

ACTES ANTISÉMITES RÉPARTIS PAR SOURCE

Quant aux sources et plateformes sur lesquelles des propos antisémites ont été diffusés en 2016, une forte baisse du nombre d'actes recensés est constatée pour certains **médias** en comparaison avec l'année 2015 (75 cas recensés en 2015, 34 en 2016). Cette baisse est ainsi principalement due à une veille et une vigilance plus actives des modérateurs de contenus publiés dans les sections de commentaires sur les sites web de plusieurs médias, tendance que nous avons d'ailleurs déjà remarquée dans notre précédent rapport.

Cependant, il n'est pas possible de surveiller l'ensemble du spectre des publications de contenus sur le web. L'augmentation très importante de plateformes d'interaction des médias avec les lecteurs (commentaires en ligne, forums, blogs et réseaux sociaux) implique naturellement une responsabilité plus grande et nécessite une vigilance plus élevée dans la modération des contenus.

Parallèlement, en dépit de la difficulté à pouvoir répertorier l'antisémitisme sur les **réseaux sociaux**, la comptabilisation des pages suisses romandes publiques, ouvertes et qui comptent (au moins) plusieurs centaines de « followers » permet de prendre le pouls de la situation. Une forte hausse du nombre de ces actes antisémites est observée en 2016 par rapport à 2015. A noter qu'il s'agit, dans la grande majorité (68%) des propos antisémites diffusés par des groupuscules romands d'extrême droite.



« l'augmentation très importante de plateformes d'interaction des medias avec les lecteurs implique naturellement une responsabilité plus grande et nécessite une vigilance plus élevée dans la modération des contenus [...]

« une forte hausse du nombre d'actes antisémites sur les réseaux sociaux est observée en 2016 par rapport à 2015. A noter qu'il s'agit, dans la grande majorité (68%) des propos antisémites diffusés par des groupuscules romands d'extrême droite

Recommandations pour la lutte contre l'antisémitisme

PRÉVENTION ET ÉDUCATION

La lutte contre le racisme et l'antisémitisme doit se concevoir dans une approche d'éducation et de prévention.

- Mise en place d'une étude dans les établissements scolaires afin de mettre en évidence la présence des préjugés à caractère racistes et antisémites. Une telle enquête permettra d'étudier les opinions, les attitudes racistes, les actes de violence subis, la discrimination, les besoins de formation dans ce domaine et l'état actuel des connaissances.
- Des formations pour enseignants dont l'objectif sera de les aider à réagir face aux actes racistes et antisémites en milieu scolaire d'une part, et d'autre part de disposer d'une connaissance plus fine de l'antisémitisme, sa définition et ses modes d'expression contemporains.

SENSIBILISATION ET VIGILANCE

- Les victimes et les témoins d'actes antisémites doivent être encouragés à signaler ces actes auprès de la police et des organisations dédiées. Le mutisme participe à la banalisation de ce type de situations.
- Sensibilisation des fonctionnaires de police, notamment dans le conseil et l'accompagnement des victimes d'actes racistes et antisémites. De plus, l'enregistrement systématique des cas antisémites par la police et la collaboration avec les associations telles que la CICAD aideront à affiner les connaissances sur les expressions antisémites.
- Chacun des élus doit être vigilant. Chaque acte antisémite est un coup porté aux valeurs que nous défendons tous. Nous attendons de nos élus qu'ils prennent les initiatives qui s'imposent et dénoncent, avec fermeté, toute atteinte à l'intégrité des personnes ou des biens et toute propagation du racisme.

« mise en place
d'une étude dans
les établissements
scolaires

« groupe de travail examinant la mise sur pied d'un projet de financement pour la sécurité

RÉSEAUX SOCIAUX ET MÉDIAS

- Les réseaux sociaux, dans lesquels les propos antisémites sont les plus nombreux, doivent être soumis à une surveillance plus rigoureuse. Les posts, pages ou groupes antisémites doivent être systématiquement supprimés.
- Les médias doivent rester vigilants quant au contenu des publications sur leurs sites et des blogs qu'ils hébergent. La liberté d'expression n'autorise pas les opinions et amalgames antisémites. Les rédactions romandes ont, semble-t-il, bien compris le problème que pose la diffusion de propos antisémites via les commentaires de lecteurs et ont pris un certain nombre de mesures afin d'y remédier. Nous saluons cette initiative. Néanmoins, trop de commentaires antisémites continuent de passer « entre les mailles du filet » de la modération.
- Les responsables des différentes rédactions doivent se montrer attentifs à certains titres d'articles, textes ou blogs qui pourraient véhiculer des préjugés antisémites. Notamment, l'appartenance religieuse de personnes impliquées dans des affaires pénales ne devrait pas être mentionnée lorsque cette information est sans lien avec l'affaire relatée.

SÉCURITÉ

- Optimisation des infrastructures de sécurité des bâtiments de la communauté juive.
- La CICAD propose qu'un groupe de travail avec les représentants des cantons, des villes et des fédérations et communautés juives de même que de la Confédération examinent la mise sur pied d'un projet de financement des mesures indispensables à la sécurité des communautés et organisations juives. Un organisme multipartite pourrait être garant de la gestion et de la distribution des fonds en complétant le dispositif déjà mis en place par les communautés et ce pour les soulager de ce fardeau sécuritaire.

« une reconnaissance de la qualité de partie pour les organisations

PROTECTION JURIDIQUE

- Introduction d'une reconnaissance de la qualité de partie pour les organisations afin qu'elles puissent agir face aux contrevenants à la norme pénale contre le racisme (article 261bis CP).
- Modification du code pénal par l'introduction de nouvelles dispositions punissant l'utilisation et la diffusion publiques, la fabrication, la prise en dépôt, l'importation et l'exportation de symboles racistes.
- Une coopération internationale concernant la diffusion de « messages de haine » sur Internet, afin de pouvoir sanctionner les sites antisémites hébergés hors de Suisse.

Annexes



Méthodologie

Mise en place d'un recensement d'actes antisémites

Depuis 2003, la CICAD se charge de collecter, d'enregistrer et d'analyser :

- les témoignages des victimes et des témoins d'actes antisémites,
- les documents et les textes antisémites.

Chaque acte antisémite, soigneusement répertorié dans notre base de données, est préalablement contrôlé et analysé. Le but est d'obtenir un maximum de renseignements afin de conseiller et d'accompagner au mieux les victimes et, le cas échéant, de prendre les dispositions qui s'imposent selon les circonstances. Face à un acte antisémite, la CICAD s'efforce en effet de déterminer, en concertation avec la victime, la solution la plus appropriée.

La CICAD a également mis en place un système de veille de différents sites internet – notamment ceux des grands médias romands laissant à leurs lecteurs la possibilité de commenter l'actualité – afin de recenser de manière systématique les commentaires antisémites.

A noter néanmoins que tous les actes antisémites ne sont pas systématiquement portés à la connaissance de la CICAD, certaines personnes pouvant éprouver une appréhension à témoigner.

Classification des actes recensés

L'ensemble des faits répertoriés se répartit en différents « types d'actes » qui permettent de dégager trois grandes catégories :

Les actes graves

Il s'agit d'atteinte à l'intégrité des gens et des biens (agressions, harcèlements, bousculades, menaces ciblées, désacralisation ou profanation, incendies ou destruction de bâtiments, intrusions, ...).

Les actes sérieux

Il s'agit d'atteinte à la sensibilité des personnes et aux biens (courriers, insultes et injures, graffitis ciblés, ...).

Les actes préoccupants et indicateurs

Sont considérés comme actes préoccupants : les graffitis non ciblés, les propos antisémites divers, y compris ceux disséminés sur internet.

Par ailleurs, nous pouvons faire ressortir différentes catégories selon ces types d'actes. Ainsi, les actes sérieux se répartissent entre dommages à la propriété et insultes et les actes préoccupants, entre commentaires d'internautes, attaques ciblées sur internet, blogs et tags.

Définition de l'antisémitisme

« Antisémitisme » signifie, dans son acception commune : « *une attitude d'hostilité à l'égard des minorités juives, quel que soit, d'ailleurs, le motif de cette hostilité* ». ⁸ Cette hostilité peut aller d'une aversion individuelle jusqu'à des formes de persécution idéologiques et institutionnalisées.

Le Centre européen de surveillance du racisme et de la xénophobie [European Monitoring Center on Racism and Xenophobia ; EUMC] – en étroite collaboration avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe [OSCE], des experts internationaux de l'antisémitisme et des organisations de la société civile – a entrepris d'examiner une approche commune pour la collecte de données sur l'antisémitisme. Cet effort a conduit à la rédaction d'une Définition de travail de l'antisémitisme. Cette Définition, qui fournit un cadre utile pour l'identification et la compréhension du problème, a été d'ailleurs adoptée en mai 2016 par l'IHRA (International Holocaust Remembrance Alliance), et par le gouvernement du Royaume Uni, en décembre 2016.

« L'antisémitisme accuse fréquemment les Juifs de conspirer pour nuire à l'humanité »



« L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs, qui peut s'exprimer comme une haine envers les Juifs. Des manifestations rhétoriques et physiques d'antisémitisme sont dirigées contre des individus juifs ou non-juifs et / ou contre leurs propriétés, contre les institutions de la communauté juive et contre des installations religieuses.

L'antisémitisme accuse fréquemment les Juifs de conspirer pour nuire à l'humanité, et est souvent utilisé pour blâmer les Juifs comme étant « la raison pour laquelle les choses vont mal ». Il est exprimé oralement, par écrit, sous des formes visuelles, ainsi que par l'action, et emploie de sinistres stéréotypes et des traits de caractère négatifs.

Des exemples contemporains d'antisémitisme dans la vie publique, dans les médias, à l'école, sur le lieu de travail et dans la sphère religieuse peuvent [...] inclure, sans y être limité :

- Le fait d'appeler à, d'aider ou de justifier le meurtre ou le mal causé aux Juifs au nom d'une idéologie radicale ou d'une vision religieuse extrémiste.

8. Encyclopédie Universalis



- *Le fait de faire des allégations fallacieuses, déshumanisantes, diabolisantes ou stéréotypées à propos des Juifs en tant que tels, ou du pouvoir des Juifs en tant que collectivité – telles que, particulièrement mais non exclusivement, le mythe d'un complot juif mondial ou des Juifs contrôlant les médias, l'économie, le gouvernement ou d'autres institutions sociales.*
- *Le fait d'accuser les Juifs en tant que peuple d'être responsables de méfaits réels ou supposés commis par un simple individu ou groupe juif, ou même d'actes commis par des non-juifs.*
- *Le fait de nier les faits, la portée, les mécanismes (p. ex., les chambres à gaz) ou l'intentionnalité du génocide du peuple juif par l'Allemagne national-socialiste et ses défenseurs et complices durant la Deuxième Guerre mondiale (l'Holocauste).*
- *Le fait d'accuser les Juifs en tant que peuple, ou Israël en tant qu'Etat, d'avoir inventé ou d'exagérer l'Holocauste.*
- *Le fait d'accuser les citoyens juifs d'être plus loyaux envers Israël, ou envers les priorités supposées des Juifs dans le monde, qu'aux intérêts de leur propre nation.*

Des exemples de la manière dont l'antisémitisme se manifeste en rapport avec l'Etat d'Israël [...] pourraient inclure :

- *Le fait de nier au peuple juif son droit à l'auto-détermination.*
- *Le fait d'appliquer un double standard en réclamant [d'Israël] un comportement qui n'est exigé ou attendu d'aucune autre nation démocratique.*
- *Le fait d'utiliser les symboles et images associées à l'antisémitisme classique (p.ex., l'affirmation que les Juifs ont tué Jésus ou les accusations de meurtre rituel) pour caractériser Israël ou les Israéliens.*
- *Le fait de dresser des comparaisons entre la politique israélienne et celle des nazis.*
- *Le fait de tenir les Juifs pour collectivement responsables des actions de l'Etat d'Israël.*

L'EUMC précise, cependant, que «la critique d'Israël similaire à celle élevée contre n'importe quelle nation ne peut être regardée en soi comme antisémite.» »⁹

« Le fait de nier au peuple juif son droit à l'auto-détermination.

Antisionisme et critique d'Israël

Définition du sionisme et de l'antisionisme

Bien que le terme « sionisme » désigne en réalité plusieurs idéologies et sensibilités différentes (religieuse, laïque, de gauche, de droite,...), il est possible d'identifier un certain nombre de caractéristiques communes à ces différentes idéologies. Le sionisme peut ainsi se définir comme « *le mouvement de libération nationale du peuple juif* »¹⁰, dont le but est de « *donner un Etat au peuple juif dispersé de la Diaspora* ». ¹¹

Le terme « sionisme » a été créé en 1890 par l'intellectuel Nathan Birnbaum, l'un des premiers penseurs sionistes¹², et fait directement référence au Mont Sion, symbole de Jérusalem et de la Terre d'Israël.

L'antisionisme n'a donc rien à voir avec une quelconque critique de la politique israélienne, mais s'assimile bel et bien au refus fait aux juifs d'avoir un Etat et, par là, à de l'antisémitisme. Doudou Diène ne s'y était déjà guère trompé lorsqu'il déclarait, en 2007:



« *L'amalgame entre l'Etat d'Israël et toutes les communautés juives de la diaspora ou vivant en Israël, quelles que soient leur nationalité, l'essentialisation du peuple juif et la non-reconnaissance de sa diversité culturelle, religieuse et politique, sont les sources profondes de cette nouvelle forme d'antisémitisme.* »

Critique d'Israël

Dans un régime démocratique, la critique politique est garantie au titre de la liberté d'expression (art.16 al.2 de la Constitution fédérale : « *Toute personne a le droit de former, d'exprimer et de répandre librement son opinion* »). Il est donc permis à tout un chacun de critiquer les actes ou la politique d'un Etat et Israël n'échappe pas à cette règle. Les Israéliens eux-mêmes ne se privent d'ailleurs pas de critiquer leur gouvernement ou leurs institutions. Dans ce cadre, l'EUMC précise, dans sa définition, que la critique d'Israël similaire à celle élevée contre n'importe quelle nation ne peut être regardée en soi comme antisémite.

10. Frédéric Encel et François Thual, *Géopolitique d'Israël*, éditions du Seuil, 2006, p. 353

11. Michel Mourre, *Dictionnaire d'Histoire universelle*, éditions Bordas, 2006, p. 1335

12. Né à Vienne en 1864, Nathan Birnbaum est le cofondateur, en 1882, de la première organisation d'étudiants juifs, Kadima. En 1884, il publie *Die Assimilationsucht* (« *La maladie de l'assimilation* »), un des premiers textes à développer des thèses sionistes. La même année, il fonde le périodique *Selbst-Emanzipation!* (« *Auto-émancipation !* »), qui reprendra, entre autres, les idées de Léon Pinsker, l'autre précurseur du sionisme. C'est dans ce cadre qu'il crée les termes « sioniste », « sionisme » et « sionisme politique ». Ses idées seront plus tard reprises et développées par Theodor Herzl.

Législation en suisse

Art. 8 de la Constitution fédérale - Egalité

1. Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.
2. Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.
3. L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.
4. La loi prévoit des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.

Art. 15 de la Constitution fédérale - Liberté de conscience et de croyance

1. La liberté de conscience et de croyance est garantie.
2. Toute personne a le droit de choisir librement sa religion ainsi que de se forger ses convictions philosophiques et de les professer individuellement ou en communauté.
3. Toute personne a le droit d'adhérer à une communauté religieuse ou d'y appartenir et de suivre un enseignement religieux.
4. Nul ne peut être contraint d'adhérer à une communauté religieuse ou d'y appartenir, d'accomplir un acte religieux ou de suivre un enseignement religieux.

Art. 261^{bis} du Code pénal suisse - Discrimination raciale

Celui qui, publiquement, aura incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse;

celui qui, publiquement, aura propagé une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique les membres d'une race, d'une ethnie ou d'une religion;

celui qui, dans le même dessein, aura organisé ou encouragé des actions de propagande ou y aura pris part;

celui qui aura publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaissé ou discriminé d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur race, de leur appartenance ethnique ou de leur religion ou qui, pour la même raison, niera, minimisera grossièrement ou cherchera à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité;

celui qui aura refusé à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, une prestation destinée à l'usage public, sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende.

ANTISÉMITISME EN SUISSE ROMANDE
RAPPORT 2016



Case Postale 3011 - 1211 Genève 3
Tél : 022 321 48 78 - Fax : 022 321 55 28 - cicad@cicad.ch - www.cicad.ch
©CICAD 2016